

REGISTRE PUBLIC d'ACCESSIBILITE

Date limite de la prochaine mise à jour de ce registre : le 30 01 2025

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

En préliminaire, rappel des aspects réglementaires de nos locaux ;

Les locaux de notre siège social

au 15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

Dans lesquels ont lieu nos formations « logiciel » ; Ils ont été l'objet d'importants travaux d'accessibilité en 2023.

Ils comprennent :

Au rez-de-chaussée de plain-pied par rapport à la rue, et totalement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

L'entrée directement accessible du trottoir (seuil de 9 cm compensé par une rampe mobile positionnée à la demande)

Le bureau d'accueil et administratif (le référent handicap y est basé)

La salle de formation sur rue - SD (12 postes stagiaires) ;

La salle de formation du fond - SF (10 postes stagiaires)

Le bloc sanitaires (accessible au PMR).

Au sous-sol (accessible par un escalier intérieur ; pas accessible aux PMR) :

La salle de formation - S+ (7 postes stagiaires).

Pôle de formation EVA aDi9

15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

1 sur 22

Une salle de réunion

Chacune des salles de formation est équipée d'un tableau blanc ou paperboard, d'un vidéoprojecteur avec écran, d'un poste Formateur, et des postes stagiaires. Chacun des postes est connecté à internet, et à un réseau isolé par salle. Les postes ont accès à un serveur (NAS) afin de stocker pour chaque session distinctement, les fichiers de travail personnels et y retrouver des ressources partagées. Chacun des participants est responsable du stockage de ses données sur une clé USB.

A l'étage, accessible par un escalier intérieur et la cage d'escalier de l'immeuble avec ascenseur (pas accessible aux PMR) :

- Des bureaux non accessibles au public ;
- Une petite salle de réunion/formation (5 postes).

Règlementation applicable :

Dans le cadre de la formation professionnelle, la réglementation applicable est la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP). L'organisme de formation ACTH a été classé lors de la visite d'un technicien du service commun de contrôle de la préfecture de police de Paris : établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie de type R.

Il s'agit donc de respecter la réglementation ERP, ainsi que la réglementation générale applicable aux locaux d'entreprises. Cette réglementation concerne les risques incendies, les vérifications techniques, l'assainissement, la ventilation, etc.

Rappel de l'obligation : R.123-2 du code de la Construction et de l'habitation :

*« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des **personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque**, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. »*

Les locaux de formation sont de catégorie « R » et considérés comme « Autres établissements ». Sont donc applicables les dispositions de l'arrêté du 4 juin 1982 « Dispositions particulières au Type R ».

1. Conformité à la réglementation en sécurité-incendie :

Les moyens de sécurité dont sont équipés les locaux sont :

- Des extincteurs portatifs conformément à l'article PE 26 :
 - Extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres à tous les niveaux ;
 - Extincteurs du type 13B CO² à chaque niveau
- Les portes palières donnant sur les parties communes de l'immeuble sont équipées d'un ferme-porte (au rez-de-chaussée et à l'étage)
- Les escaliers sont équipés d'une main courante rigide et fixe sur tout son parcours ;
- Le tableau électrique est dans un coffret prévu à cet usage ;
- Un système d'alarme générale conformément aux dispositions de l'article PE 27§2. Le signal sonore de l'alarme général est audible en tout point des locaux ;
- Les consignes de sécurité sont affichées et fixent la mission à remplir par le personnel en cas d'incendie, en particulier :
 - L'appel des sapeurs-pompiers ;
 - L'évacuation des occupants et du personnel ;

Pôle de formation EVA aDig

15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

2 sur 22

- Les premières dispositions à prendre pour faciliter l'intervention rapide des sapeurs-pompiers.
- Un plan sous forme de pancarte inaltérable est apposé à l'entrée et à l'arrivée de chaque niveau. Ils sont destinés à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers ; et sont établis conformément aux dispositions de l'article PE 27§6.
- Le déverrouillage de l'issue principale en cas de coupure électrique est assuré par la mise à disposition d'une clé sous coffret avec vitre cassable ;
- Éclairage de sécurité par blocs autonomes (BAES) à tous les niveaux en nombre suffisant ;
- Issues de secours « fléchées ».

En outre, conformément à la réglementation en vigueur, un registre de sécurité (DUER) est tenu à jour.

- les vérifications techniques (dont les dates et observations) ;
- les entretiens réalisés ;
- les consignes d'évacuation ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations éventuelles ;

Le fonctionnement des moyens de secours sont vérifiés annuellement ; et le personnel est initié à leur manœuvre.

Les dégagements sont maintenus libres d'accès en permanence à la disposition du public.

La personne à prévenir en cas de souci est Marc GARNIER (tél 01 43 26 23 21)

2. Conformité à la réglementation en matière d'aération - assainissement :

Les salles de formations disposent des baies vitrées ouvrables sur l'extérieur et qui permettent d'effectuer une aération naturelle des locaux ; ou sont raccordées à un réseau d'arrivée et extraction d'air.

Les lieux sont non-fumeurs ; il est interdit de fumer. Cette interdiction est, en outre, rappelée dans le Règlement intérieur qui s'applique à tous les stagiaires sans restriction.

3. Volume sonore

Aucune nuisance sonore n'est à déplorer et vu le nombre restreint de participants par stage de formation (une dizaine de personnes), les seuils de nuisances sonores ne sont jamais atteints.

4. Luminosité / éclairage

Chaque salle de formation bénéficie d'un éclairage naturel et/ou d'un éclairage artificiel.

Les locaux sont lumineux et permettent de travailler dans de bonnes conditions.

5. Accessibilité des locaux à tout public :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose l'obligation de l'accessibilité de toute personne aux espaces publics, aux transports et au cadre bâti (bâtiment d'habitation collectif ou individuel, établissements recevant du public et installations ouvertes au public).

Cette obligation vaut pour tous les types de handicaps (visuel, auditif, mental et psychique) et non plus seulement pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Pôle de formation EVA aDig

15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS
01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

3 sur 22

Les dispositions applicables sont celles de l'article R.111-19-7 du Code de la construction :

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées un établissement recevant du public existant ou créé dans un cadre bâti existant ou une installation ouverte au public existante permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Les locaux, pour les salles situées au rez-de-chaussée, sont totalement conformes à ces dispositions. Pour cela en janvier-février 2023, ont été mis en place au terme d'une demande « Ad'ap » (Agenda d'accessibilité programmée) qui avait été repoussée à cause de « l'année COVID » et la transition 2021 :

- une rampe escamotable sur rue
- des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée

En annexe ci-après est jointe la notice d'accessibilité de l'établissement.

Toutes les modalités pratiques concernant le parking, les transports en commun, etc. sont détaillées dans notre Livret d'accueil et rappelées brièvement ci-dessous :

Transports :

Métro : Jacques Bonsergent, République, ou Château d'Eau (lignes 3,4,5,7,8,9,11)

Bus : lignes 01,02,12,23,141,142

Parking : Rue des Vinaigriers et Gare de l'Est

L'accueil et l'orientation des candidats stagiaires sont assurés par Marc GARNIER, conseiller en orientation et référent handicap, qui a suivi la formation organisée par l'AGEFIPH « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation » du 7 février au 6 mars 2020 (attestation en annexe) et actualisée par une action de professionnalisation sur "les fondamentaux du handicap - Modul'pro" de l'inclusion" en 7 séquences d'une heure.

Un « livret handicap » fut produit pour collecter des extraits du Guide Handicap et Formation de l'AGEFIPH (ed 2020) pour recenser les différentes situations de handicap, les changements introduits par la loi de 2005, le processus d'accompagnement d'un stagiaire en situation de handicap, les acteurs vers lesquels s'orienter, les financements spécifiques, les équivalences, et un inventaire de tous les référents handicap.

Ce travail a été totalement mis à jour en 2024 et directement intégré au livret d'accueil pour surtout être partagé par TOUS. La démarche inclusive profite évidemment aux personnes en situation de handicap, mais de la même façon toutes les mesures de « facilitation » qu'elle procure, servent sans distinction à TOUS les stagiaires.

Les salles louées

au 150, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS

Dans lesquels ont lieu nos formations « métier »

En préliminaire, rappel des aspects réglementaires de ces locaux adjacents du « Centre international d'accueil et d'échanges des Récollets » exploité par la société HENEO pour le compte de la RIVP

Ils comprennent :

Des locaux utilisables à la demande (réservation) :

Au rez-de-chaussée :

la salle des « Arcades » de 80 m² prévue pour accueillir 22 stagiaires.

A l'étage :

la salle de la « Fresque » de 45 m² prévues pour accueillir 16 stagiaires.

Règlementation applicable :

Dans le cadre de la formation professionnelle, la réglementation applicable est la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP). Le bâtiment de la Maison de l'Architecture où sont dispensées les actions de formation du Pôle EVA est classé en 3^{ème} catégorie (cf. Avis de la Commission de Sécurité du 14/10/2013).

Il s'agit donc de respecter la réglementation ERP, ainsi que la réglementation générale applicable aux locaux d'entreprises. Cette réglementation concerne les risques incendies, les vérifications techniques, l'assainissement, la ventilation, etc.

Rappel de l'obligation : R.123-2 du code de la Construction et de l'habitation :

*« Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des **personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque**, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel (1) »*

(1) hormis catégorie 5

Les locaux de formation sont de catégorie « R » et considérés comme « Autres établissements ». Sont donc applicables les dispositions de l'arrêté du 4 juin 1982 « Dispositions particulières au Type R ».

6. Conformité à la réglementation en sécurité-incendie :

L'Ordre des architectes d'Ile-de-France qui loue les locaux et salles de formation au Pôle EVA dispose des équipements suivants :

- Extincteurs à tous les étages en nombre suffisant ;

Pôle de formation EVA aDig

15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

5 sur 22

- Éclairage de sécurité par blocs autonomes (BAES) à tous les étages en nombre suffisant ;
- Système d'alarme incendie dans le bâtiment de type 4 ;
- Détecteur et Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) ;
- Plan d'évacuation des locaux accompagné des consignes de sécurité (affiché à tous les étages) ;
- Système de désenfumage naturel des 2 escaliers encloués ;
- Ascenseur ;
- Issues de secours : 15 sur tout le bâtiment (2 issues par salle de réunion) ;
- Exercices d'évacuation organisés tous les ans ;

En outre, conformément à la réglementation en vigueur, un registre de sécurité est tenu à jour indiquant :

- les vérifications techniques (dont les dates et observations) ;
- les formations suivies par le personnel ;
- les travaux réalisés ;
- les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations éventuelles ;
- les travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs

Responsable sécurité incendie à l'Ordre des architectes d'Ile-de-France pouvant donner des renseignements complémentaires à ce sujet est M. Jérémy MARTIN, Régisseur (tél. : 06 59 34 68 60).

Les dispositifs d'alarme et des équipements de secours contre l'incendie, ainsi que l'ensemble des installations et équipements techniques (*chauffage, éclairage, installations électriques, circuits d'extraction de l'air vicié, ascenseurs, etc.*) appropriés à la taille des locaux et aux risques encourus sont révisés régulièrement par L'Ordre des architectes d'Ile-de-France, locataire principal du bâtiment du 148 rue du Faubourg Saint-Martin à Paris 10^{ème} (*Texte de référence : Arr. 22.06.1990, art. PE 4 §2*). La société en charge de la maintenance est QUALICONSULT Exploitation, organisme agréé.

7. Conformité à la réglementation en matière d'aération - assainissement :

Toutes les salles de formations disposent des baies vitrées ouvrables sur l'extérieur et qui permettent d'effectuer une aération naturelle des locaux.

Une signalisation accompagnée d'un message sanitaire de prévention indiquant que les lieux sont non-fumeurs est mise en place ; cette obligation est, en outre, rappelée dans le Règlement intérieur du Pôle EVA qui s'applique à tous les stagiaires sans restriction.

8. Volume sonore

L'Ordre des architectes d'Ile-de-France, qui abrite les locaux du Pôle EVA, est situé dans un ancien couvent (Les Récollets) particulièrement bien insonorisé. Aucune nuisance sonore n'est à déplorer et vu le nombre restreint de participants par stage de formation (une douzaine de personnes), les seuils de nuisances sonores ne sont jamais atteints.

9. Luminosité / éclairage

Chaque salle de formation bénéficie d'un éclairage naturel et d'un éclairage artificiel.

1-Eclairage naturel dans les salles de la Maison de l'architecture :

-dans la salle du rez-de-chaussée : 2 grandes fenêtres de 1,64 x 2,68 m chacune

-dans la salle du 1^{er} étage : 2 grandes fenêtres de 1,65 m x 1,35 m chacune

Pôle de formation EVA aDig

15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

6 sur 22

2-Eclairage naturel dans les salles adjacentes du « Centre international d'accueil et d'échanges des Récollets » exploité par la société HENEO pour le compte de la RIVP :
dans la salle du rez-de-chaussée : 3 grandes fenêtres de 1,64 x 2,68 m chacune
dans la salle du 1^{er} étage : 5 grandes fenêtres de 1,65 m x 1,35 m chacune

Les locaux sont très lumineux et permettent de travailler dans de bonnes conditions.

10. Accessibilité des locaux à tout public :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose l'obligation de l'accessibilité de toute personne aux espaces publics, aux transports et au cadre bâti (bâtiment d'habitation collectif ou individuel, établissements recevant du public et installations ouvertes au public).

Cette obligation vaut pour tous les types d'handicaps (visuel, auditif, mental et psychique) et non plus seulement pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les dispositions applicables sont celles de l'article R.111-19-7 du Code de la construction :

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées un établissement recevant du public existant ou créé dans un cadre bâti existant ou une installation ouverte au public existante permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

L'Ordre des architectes d'Ile-de-France qui abrite les locaux du Pôle EVA est accessible de plein pied par une rampe permettant d'y accéder en fauteuil roulant, elle est équipée d'ascenseur prévu pour le transport des personnes en fauteuil roulant ; tous les W-C respectent les normes « handicapés » et sont également accessibles.

Toutes les installations et équipements sont revus régulièrement par la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité dont le dernier avis en date est annexé à la présente (cf. dernier avis de la Commission de sécurité en date du 14/10/2013).

Convention de mise à disposition des locaux du Pôle EVA mentionne la conformité aux réglementations en vigueur et l'accessibilité à tout public.

Toutes les modalités pratiques concernant le parking, les transports en commun, etc. sont détaillées dans notre Livret d'accueil et rappelées ci-dessous :

Transports :

Métro : Gare de l'Est (lignes 4,5, 7)

Bus : Gare de l'Est (lignes 30, 31, 32, 38, 39, 46, 47, 56, 65)

Parking : Gare de l'Est

L'accueil et l'orientation des candidats stagiaires sont assurés par Marc Garnier qui a suivi la formation organisée par l'AGEFIPH « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation » du 7 février au 6 mars 2020 (attestation en annexe).

Conclusion : les locaux du Pôle EVA sont conformes à la réglementation en vigueur applicable aux Etablissement recevant le Public (ERP).

Alain BRETAGNOLLE
Président





Accessibilité de l'établissement



 **Bienvenue** à l'organisme de formation POLE EVA-ADIG
15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact :



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 512 070 996 00016

Adresse : 15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unzpei


Relocuteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26


Septembre 2017






Certaines prestations ne sont pas accessibles





 1. Au sous-sol, la salle de formation n'est pas accessible aux personnes
à mobilité réduite, dont les formations auront lieu obligatoirement dans celle du rez-de-chaussée.



 Ce service sera accessible le : les 2 salles du rez-de-chaussée le sont maintenant


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)


 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non


 2.



 Ce service sera accessible le :


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 3.

 Ce service sera accessible le :


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



Accessibilité de l'établissement






Bienvenue à l'organisme de formation POLE EVA-ADIG
Salles du 150, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact :



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 512 070 996 00016

Adresse : 150, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei

Relocieurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26

Septembre 2017

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MTE5-MCT/56/SPSS/At1.2/Benoît Cudréou

ANNEXE :

Attestation formation organisée par l'AGEFIPH « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation » du 7 février au 6 mars 2020 (attestation en annexe) suivie par Marc Garnier.

FORMATION E-LEARNING AGEFIPH : A LA DECOUVERTE DU HANDICAP

The screenshot displays the AGEFIPH e-learning interface. The main header reads 'APPROCHE GLOBALE DU HANDICAP' and 'SITUATION D'INSERTION, DE FORMATION ET D'EMPLOI'. A progress bar indicates '100% TERMINÉ(ES)' with a last activity on 5 février 2020. The 'Contenu de la Formation' section shows 'Module 1: A la découverte du handicap' with 4 steps. The 'Contenu du Module' is also 100% completed and lists four topics: 'Handicap : représentations et stéréotypes', 'C'est quoi le handicap?', 'Du handicap "Déficience" au handicap "Situation"', and 'Les différentes situations de handicap'. A sidebar on the left contains navigation options like 'MON TABLEAU DE BORD', 'MON PROGRAMME', 'E-LEARNING', 'FORMATIONS EN PRÉSENTIEL', and 'WEBINAIRES'.

WEBINAIRE AGEFIPH : ACCOMPAGNER UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

The screenshot shows a webinar registration confirmation page from AGEFIPH. The header features the AGEFIPH logo and the text 'Vous êtes inscrit(e)!'. The main heading is 'FORMATION EN 3 ETAPES : Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation'. It specifies that the webinar will occur on three dates: 7 février 2020 (16:00 - 17:00 CET), 28 février 2020 (16:00 - 17:00 CET), and 6 mars 2020 (16:00 - 17:00 CET). A button labeled 'Ajouter au calendrier' is provided. Below, there are instructions to check system configuration, a note that a confirmation email has been sent, and contact information for Ariane (ariane@arianeconseil.fr). A section for 'Pour annuler cette inscription' states that users can cancel at any time.

Pôle de formation EVA aDig

15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS
01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org
N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

13 sur 22

Marc Garnier

De: Valérie TRAN <customercare@gotowebinar.com>
Envoyé: samedi 7 mars 2020 17:00
À: Marc Garnier
Objet: Nous vous remercions d'avoir participé au webinaire FORMATION EN 3 ETAPES : Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation



Cher/chère Marc,

Nous espérons que notre webinaire vous a intéressé.

Merci d'envoyer vos questions, commentaires et impressions à: ariane@arianeconseil.fr.



Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrits à ce webinaire. Votre adresse e-mail et vos informations personnelles seront utilisées par l'organisateur du webinaire pour communiquer avec vous à propos de celui-ci et des autres services qu'il propose. Pour consulter la politique de confidentialité de l'organisateur ou ne plus recevoir d'autres communications, veuillez le contacter directement.

[Arrêter les e-mails GoToWebinar](#) | [Signaler les spams](#)

Cet e-mail est envoyé de la part de l'organisateur par GoToWebinar.

7414 Hollister Avenue | Goleta, CA 93117 [Politique de confidentialité](#) | [politique anti-spam](#) | www.gotowebinar.com ©2020 LogMeIn, Inc.

Pôle de formation EVA aDig

15, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

14 sur 22

ATTESTATION DE PRESENCE

Le service d'appui à la professionnalisation de l'AGEFIPH, atteste que :

Marc GARNIER

rattaché à l'organisme numéro 379 343 551 00030 a suivi l'action de professionnalisation suivante :

La compensation, de quoi parle-t-on ?

Objectifs de l'action :

Expliquer ce qu'on entend par compensation et accessibilité

Initier une démarche de compensation et la mettre en œuvre en fonction du type de handicap

Mobiliser des acteurs clés de la mise en place de la compensation

Modalité : **En autoformation**

Fait à Bagneux, le 28/01/2024

AGEFIPH

ATTESTATION DE PRESENCE

Le service d'appui à la professionnalisation de l'AGEFIPH, atteste que :

Marc GARNIER

rattaché à l'organisme numéro 379 343 551 00030 a suivi l'action de professionnalisation suivante :

La population des Travailleurs handicapés

Objectifs de l'action :

Expliquer le lien entre les chiffres sur la population des Travailleurs handicapés et les stéréotypes véhiculés

Expliquer la manière dont se construisent les stéréotypes pour mieux les déconstruire

Mettre en place des actions de sensibilisation pour minimiser les impacts de nos représentations sur l'emploi des Travailleurs handicapés

Respecter le principe de non discrimination dans le cadre professionnel

Modalité : **En autoformation**

Fait à Bagneux, le 28/01/2024

AGEFIPH

ATTESTATION DE PRESENCE

Le service d'appui à la professionnalisation de l'AGEFIPH, atteste que :

Marc GARNIER

rattaché à l'organisme numéro 379 343 551 00030 a suivi l'action de professionnalisation suivante :

Les différents types de handicap

Objectifs de l'action :

Identifier et repérer les types de handicap pour mieux comprendre les situations personnelles et agir en conséquence

Repérer une situation de handicap invisible dans son environnement professionnel pour comprendre une situation personnelle et agir en conséquence

Identifier les causes et conséquences possibles des différents types de handicap

Déjouer les représentations sur le handicap pour éviter de stéréotyper et discriminer

Modalité : **En autoformation**

Fait à Bagneux, le 28/01/2024

AGEFIPH

ATTESTATION DE PRESENCE

Le service d'appui à la professionnalisation de l'AGEFIPH, atteste que :

Marc GARNIER

rattaché à l'organisme numéro 379 343 551 00030 a suivi l'action de professionnalisation suivante :

La reconnaissance administrative du handicap : une solution pour concilier handicap et emploi

Objectifs de l'action :

Identifier les organismes décisionnaires pour orienter les personnes en fonction de leur situation personnelle

Appuyer la mise en oeuvre d'une démarche de reconnaissance du handicap

Conseiller sur la complétude d'un formulaire de demande de reconnaissance et les éléments d'un dossier à constituer

Éclairer une personne ou un employeur sur l'utilité d'une reconnaissance administrative et la démarche à suivre

Modalité : **En autoformation**

Fait à Bagneux, le 28/01/2024

AGEFIPH

ATTESTATION DE PRESENCE

Le service d'appui à la professionnalisation de l'AGEFIPH, atteste que :

Marc GARNIER

rattaché à l'organisme numéro 379 343 551 00030 a suivi l'action de professionnalisation suivante :

L'Agefiph et son offre de services et d'aides financières

Objectifs de l'action :

Mobiliser les services et aides financières de l'Agefiph correspondant aux besoins d'un bénéficiaire

Etablir une demande d'aide financière sur le site sécurisé

Conseiller et orienter une personne dans sa démarche de reconnaissance du handicap

Participer aux réseaux développés par l'Agefiph (Réseau des Référents Handicap - RRH ou Ressource Handicap Formation - RHF)

Mobiliser des services d'accompagnement développés par l'Agefiph

Modalité : **En autoformation**

Fait à Bagneux, le 28/01/2024

AGEFIPH

ATTESTATION DE PRESENCE

Le service d'appui à la professionnalisation de l'AGEFIPH, atteste que :

Marc GARNIER

rattaché à l'organisme numéro 379 343 551 00030 a suivi l'action de professionnalisation suivante :

L'écosystème du handicap

Objectifs de l'action :

Mobiliser les acteurs de l'écosystème du handicap à bon escient

Mettre en oeuvre des solutions concrètes d'accompagnement en créant des liens entre les acteurs

Orienter une personne en situation de handicap vers les bons interlocuteurs en fonction de ses besoins

Modalité : **En autoformation**

Fait à Bagneux, le 28/01/2024

AGEFIPH

ATTESTATION DE PRESENCE

Le service d'appui à la professionnalisation de l'AGEFIPH, atteste que :

Marc GARNIER

rattaché à l'organisme numéro 379 343 551 00030 a suivi l'action de professionnalisation suivante :

Accompagner un demandeur d'emploi en situation de handicap

Objectifs de l'action :

Mobiliser les aides financières ou dispositifs, prestations à bon escient pour accompagner un demandeur d'emploi en situation de handicap

Appliquer les principes d'intervention

Modalité : **En autoformation**

Fait à Bagneux, le 28/01/2024

AGEFIPH

Venez tester vos connaissances
sur l'accompagnement
d'un demandeur d'emploi
en situation de handicap.

1 0 0 0 P O I N T S



Vous maîtrisez à présent les principes
d'intervention de l'Agefiph.